



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 9 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 6 / 1 0 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7329

1 Intitulé du projet

Réaménagement des places Kennedy et de l'Académie et de leurs abords comprenant la réalisation d'un parking dans l'emprise de l'actuel centre de secours du SDIS49 à Angers (Département de Maine-et-Loire - 49000)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination	Raison sociale
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Alter services	Alter services
<input type="text"/>	<input type="text"/>
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
<u>5</u> <u>2</u> <u>8</u> <u>8</u> <u>1</u> <u>0</u> <u>3</u> <u>9</u> <u>3</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>0</u> <u>1</u> <u>7</u>	<input type="text"/>
Représentant de la personne morale : <input type="checkbox"/> Madame	<input checked="" type="checkbox"/> Monsieur
Nom	Prénom(s)
<input type="text"/>	<input type="text"/>
BALLARINI	Michel

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus 6. Infrastructures routières	Le projet comprend la construction d'un parking avec 300 places de stationnement VL et 100 places pour les deux-roues non motorisés, ainsi que d'une voie nouvelle entre la rue de Quatrebarbes et la rue Kellermann, sur la commune d'Angers. Les catégories et sous-catégories sont détaillées en annexe 8.2.1

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de réaménagement des places Académie et Kennedy consiste en la requalification des espaces publics avec mise en valeur du patrimoine, désimperméabilisation, végétalisation et création d'espaces dédiés aux modes doux de déplacement.

Il prévoit la création :

- d'un parking en superstructure, après déconstruction de 3 bâtiments existants, occupant les bordures ouest, nord et est de la parcelle de l'actuel centre de secours de l'Académie
- d'une voie nouvelle à sens unique reliant la rue de Quatrebarbes à la rue Kellerman et assurant la desserte du parking

La présentation détaillée du projet et de son contexte figure en annexe 8.1.3.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réaménagement des places Académie et Kennedy a pour objectifs de :

- Mettre en valeur le paysage et le patrimoine architectural exceptionnels de ces places ;
- Réduire l'emprise de l'occupation de l'espace par la voiture, pour laisser davantage de place aux piétons, aux vélos et au végétal ;
- Accueillir et sécuriser de nouveaux flux et usages ;
- Réorganiser le carrefour entre les deux places afin d'en faciliter et d'en sécuriser la traversée piétonne tout en mettant en valeur la vue sur le château et la Porte des Champs ;
- Prendre en compte les enjeux de la transition écologique dans l'aménagement de l'espace public (désimperméabilisation et végétalisation notamment).

Ce projet conduit à la suppression de plus de 240 de places de stationnement en surface.

L'objectif du parking en superstructure est de compenser cette perte de places et de répondre à divers autres besoins (augmentation de la fréquentation sur le site du château due au classement UNESCO, besoin des salariés et résidents du secteur, etc).

Les objectifs du projet sont détaillés en annexe 8.1.3.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de réaménagement des places en est actuellement au stade AVP. Il a été décidé, dans un premier temps, de poursuivre les études sur la place Kennedy incluant une partie de la rue Toussaint et le boulevard De Gaulle. Sur ce périmètre, les travaux devraient avoir lieu en 2024 et 2025. Sur le reste du périmètre (côté Académie), les travaux n'auront pas lieu avant 2026-2027.

Concernant la construction du parking, les modalités de réalisation des travaux ne sont pas définies de façon précise à ce stade des études. Toutefois, on peut retenir le planning prévisionnel suivant :

→ Travaux de démolition :

- plan de retrait amiante : 1 mois

- démolition : 4 mois. A noter que la conception du projet intègre une démarche de réemploi de matériaux sur le site (cf. annexe 8.2.4)

→ Chantier de construction :

- période de préparation : 2 mois

- chantier : 15 mois (compris congés), comprenant terrassement (5 semaines), fondations (4 semaines), structure (7,5 mois), clos couvert (11 semaines), second œuvre (4 semaines), équipements techniques (13 semaines), aménagements extérieurs (11 semaines). A noter qu'après la phase "structure", certaines opérations seront menées simultanément (par exemple équipements techniques et aménagements extérieurs)

- Opérations préalables à la réception (OPR) - Levée de réserves - Contrôles - Essais - Commission de sécurité (2 mois)

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les espaces publics des places Kennedy et Académie sont gérés et entretenus par Angers Loire Métropole et la Ville d'Angers.

Le parking sera exploité par Alter Services, délégataire d'Angers Loire Métropole.

Un espace à vélos sécurisé sera aménagé au niveau de la voie publique, avec une capacité de 100 places dont 10% d'emplacements vélos cargos. 10% des places seront équipées pour les vélos électriques.

Un aménagement de 10 places sera prévu pour les véhicules deux roues motorisés.

Un point de charge par tranche de vingt emplacements pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sera mis en place. Le nombre de points de charge pour véhicules électriques pourra être aisément porté à 20% de la capacité.

L'accès et la sortie du parking se feront depuis la voie nouvelle, voie qui sera en sens unique avec une entrée rue Quatrebarbes et un débouché rue Kellermann. Deux pistes d'entrée et deux pistes de sortie seront mises en place pour les véhicules (voitures et deux roues motorisés). Un accès dédié sera prévu pour les cycles au RDC. Tous les niveaux seront desservis au minimum par un ascenseur. Un comptage des places sera disponible par niveau avec affichage dynamique distinguant places PMR/non PMR et électriques/non électriques. Le panneau d'affichage sera positionné à l'entrée de la rue Quatrebarbes (place de l'Académie) afin d'éviter un trafic de transit inutile sur le site en cas de parking complet.

Le bâtiment accueillera des panneaux photovoltaïques en toiture (puissance estimée d'environ 90 kWc).

Concernant le démantèlement, le parking est conçu comme un ouvrage réversible en logements avec déconstruction aisée du cœur de l'îlot sans contraintes techniques lourdes. Des précisions sont apportées en annexe 8.2.3.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet des places Kennedy / Académie est soumis au dépôt d'un permis d'aménager, qui sera dans un 1er temps uniquement sur le périmètre « place Kennedy, une partie de la rue Toussaint et le boulevard de Gaulle »

Le projet de parking est soumis au dépôt :

- d'un dossier de demande de permis de démolir au titre de l'article R421-28 du Code de l'urbanisme

- d'un dossier de demande de permis de construire au titre des articles L421-1 et R421-14 du Code de l'urbanisme

- d'un dossier de demande de permis d'aménager au titre de l'article R421-19 du Code de l'urbanisme

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface globale projet (places Académie/Kennedy + parking)	3,5 ha
Surface du terrain alloué au parking	3 870 m ²
Surface Hors Œuvre Brute du parking	9 972 m ²
Cote maximale du bâtiment parking	51.05 m NGF
Longueur / Surface voie nouvelle	65 m / 520 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : / Voie : places Kennedy/Académie+rues adjacentes

Lieu-dit :

Localité : ANGERS

Code postal : 4 9 0 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 0 ° 5 5 , 9 2 " O Lat. : 4 7 ° 4 6 , 8 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 0 ° 5 6 , 0 1 " O Lat. : 4 7 ° 4 6 , 8 5 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 0 ° 5 6 , 0 5 " O Lat. : 4 7 ° 4 6 , 8 0 " N

Communes traversées :

Angers

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi d'Angers Loire Métropole - Zone UA (zones urbaines centrales à dominante d'habitat), destinée à accueillir, outre l'habitat, des équipements et activités qui contribuent à la vie des habitants.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

Blank area for project description and authorization details.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extrémité ouest du projet est localisée à environ 100 m de la limite de la ZNIEFF de type 2 n°520015393 "Basses vallées angevines", qui concerne notamment la rivière la Maine en aval du Pont de la Basse Chaîne
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé sur un territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Agglomération d'Angers. Sur le secteur d'étude, les niveaux de bruit modélisés (indicateur global intégrant jour/soirée/nuit Lden) sont compris entre 56 et 60 dB (A) pour les voies secondaires et 70-75 dB(A) pour le boulevard de Gaulle.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé dans : - le Site Patrimonial Remarquable d'Angers (SPR 2203230007) - les périmètres de protection de plusieurs monuments historiques (cf. annexe 8.2.5) Le Préfet de Région a confirmé la conformité du projet de parking au règlement du SPR par un courrier en date du 2 mai 2023 (cf annexe 8.2.12)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide n'est recensée sur le secteur d'étude, quasi entièrement artificialisé, dans les données de cadrage (pré-localisation DREAL des Pays de la Loire, PLUi d'Angers Loire Métropole). Sur le site du parking, aucune zone humide n'a été identifiée par les investigations de terrain (pédologie/végétation) (cf. annexe 8.2.5)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers est concernée par le Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) Confluence Maine approuvé le 16/10/2009 et modifié le 07/07/2017. Le secteur du projet n'est pas concerné par ce risque inondation (cf. annexe 8.2.6).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Angers n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site industriel, ancien ou en activité, ICPE, site pollué n'est recensé sur le secteur du projet (dans les bases de données (source : Géorisques).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie nord du projet est située dans le site inscrit 49SI22 Ensemble urbain de la Cité (cf. annexe 8.2.4). Le secteur d'étude est localisé : - à 600 m du site 49SI19a Site urbain de la place de la Place de la Laiterie et ses abords - à 470 m du site 49SI19b Place de la Laiterie et quartier de la Doutré - à 500 m du site 49SI37 Ancien quartier des Halles à Angers

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé à environ 2,2 km des sites Natura 2000 les plus proches (cf. cartographie en annexe 8.1) : SIC FR5200630 (Directive Habitats) « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette » et ZPS FR5210115 (Directive Oiseaux) "Basses vallées angevines et prairies de la Baumette"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est localisé à environ 1,2 km du site du projet : site 49SC10a L'étang Saint-Nicolas et ses rives (cf. annexe 8.2.4)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite pas la mise en place de nouveaux prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur étudié se trouve dans une zone non sujette aux débordements de nappes et inondations de cave et aucune arrivée d'eau n'a été détectée lors des sondages géotechniques sur le site du parking. Les terrassements resteront superficiels sur les places Kennedy / Académie et limités à la réalisation des fondations pour le parking en ouvrage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le projet de parking, la réalisation des fondations nécessitera des terrassements en déblais au sein des couches d'enrobé, de remblais, d'altérites et de schistes altérés. Les déblais seront évacués vers des filières de revalorisation adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux spécifiques pour la réalisation des espaces publics (pavés, schistes...) et la construction du parking (béton, charpente bois, couverture zinc et bacs aciers)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et les équipements existants : - eau potable : alimentation par le réseau à partir de la ressource en eau gérée par Angers Loire Métropole (prélèvement en Loire+nappe alluviale) - rejet eaux usées (sanitaires parking) vers la station d'épuration de la Baumette
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur des espaces anthropisés et dans un contexte urbain très dense. Sur les places, les voiries et leurs abords, aucun arbre ne sera coupé et aucun bâtiment ne sera démolli/modifié. Sur le site parking, les faibles enjeux faunistiques seront gérés préalablement et pendant la phase travaux (cf. annexe 8.2.7). Ainsi, la réalisation du projet n'entraînera pas d'impacts particuliers sur la biodiversité, que ce soit à l'échelle du secteur du projet ou de son environnement (espaces naturels, connexions...).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à environ 2,2 km des sites Natura 2000 les plus proches, qui concernent les prairies de la Baumette au sud d'Angers. Le projet n'aura pas d'impacts directs ou indirects sur ces espaces, ni sur les espèces d'intérêt communautaire qui y sont rattachées.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Angers n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Aucun site susceptible d'induire un risque industriel n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les chantiers induiront un trafic spécifique : amenée des engins, apports/évacuation de matériaux, déplacements du personnel... Globalement, le projet induira un apaisement de la circulation sur le secteur. Le parking en ouvrage induira un trafic quotidien estimé à l'horizon 5 ans, à environ 538 entrées+538 sorties pour le jeudi, jour de la semaine le plus fréquenté (cf. annexe 8.2.8). Il permettra de réduire le trafic sur les places Kennedy et Académie et le temps de recherche d'une place de stationnement à l'échelle du quartier.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour le parking, un état initial du contexte sonore a été établi (cf. annexe 8.2.9) et une modélisation acoustique est en cours de réalisation pour évaluer les impacts du projet sur ses abords.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur du projet est localisé dans les secteurs affectés par le bruit associés à la RD523 et au boulevard du Roi René (classement des infrastructures de transport terrestre - cf. annexe 8.2.9).
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations pourront être engendrées uniquement en phase travaux du parking, les terrassements en déblais au sein des schistes altérés nécessitant l'emploi d'engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet conduira à une nette diminution de la luminance sur le secteur du projet, notamment sur les monuments et leurs abords (modifications des sources lumineuses - cf. Annexe 8.1.3 Projet)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Actuellement, le site du projet est exposé aux émissions lumineuses des voiries existantes et à l'éclairage des monuments (château, etc) qui diminueront significativement après aménagement.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation du secteur passera de presque 100% à environ 50% (de 92% à 85% sur la parcelle parking), avec donc une hausse de l'infiltration et une réduction du volume d'eau ruisselé.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux du parking seront gérées par des noues d'infiltration et une cuve enterrée (cf. annexe 8.2.11). Les rejets se feront dans le sol (infiltration) ou dans le réseau pluvial (exutoire = Maine).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En fonctionnement, le projet générera uniquement des effluents domestiques liés aux sanitaires du parking. Ces eaux usées seront acheminées à la station d'épuration de la Baumette à Angers, gérée par Angers Loire Métropole et en capacité d'accueillir le flux induit.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits par le projet correspondent aux déchets de chantier et notamment aux matériaux résultant de la démolition des bâtiments du site parking. Ces déchets seront collectés, triés (en fonction de leur typologie), et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées. Par ailleurs, le parking et l'ensemble des espaces extérieurs seront équipés de poubelles pour collecter les déchets de type domestique liés à la fréquentation par le public.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un secteur concerné par des mesures de protection du patrimoine archéologique et historique. Des procédures d'archéologie préventive ont été engagées en lien avec la DRAC Pays de la Loire et l'INRAP (cf courriers en annexe 8.2.12). L'Architecte des Bâtiments de France est associé au projet depuis son démarrage.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet global se traduira par la création d'espaces paysagers se substituant à des surfaces occupées aujourd'hui par des voiries et parkings, avec une forte réduction des surfaces imperméabilisées. Le site du parking est occupé par des bâtiments (39% de la parcelle), des parkings et circulations internes (36% de la parcelle) appartenant au SDIS de Maine-et-Loire. En se substituant à ces espaces aujourd'hui peu utilisés, le projet n'induit pas de réelle modification de l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réaménagement des places Kennedy/Académie et du parking en ouvrage associé aura des effets très positifs : végétalisation des espaces publics permettant une amélioration du cadre paysager et la valorisation des abords du château et du patrimoine, apaisement de la circulation, renforcement et sécurisation des modes de déplacements actifs, réduction des îlots de chaleur, réduction de la pollution lumineuse, désimperméabilisation, suppression du stationnement de surface, etc.

Compte tenu de l'exemplarité de ce projet, de ses effets positifs sur l'environnement et sur la qualité de vie, et de la très large concertation qui a été menée, il ne paraît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale pour ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8.2.1 Détail du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement 8.2.2 Opportunité et dimensionnement d'un parking en ouvrage – Juin 2023 8.2.3 Dispositions particulières relatives à la conception du projet : réemploi matériaux / réversibilité	<input checked="" type="checkbox"/>
2	8.2.4 Sites patrimoniaux 8.2.5 Diagnostic zones humides 8.2.6 Extrait du Plan de Prévention du Risque Inondation Confluence Maine	<input checked="" type="checkbox"/>
3	8.2.7 Diagnostic biodiversité : 8.2.8a Flore/Habitats – 8.2.8b Faune 8.2.8 Estimation des flux entrées/sorties du parking 8.2.9 Contexte sonore : Notice acoustique phase APS / Classement infrastructures de transports	<input checked="" type="checkbox"/>
4	8.2.10 Etat initial de la qualité de l'air 8.2.11 Note gestion des eaux pluviales projet 8.2.12 Prise en compte du patrimoine : Démarche archéologie préventive / SPR d'Angers	<input checked="" type="checkbox"/>
5	8.2.13 Traitement paysager : notice / plans	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

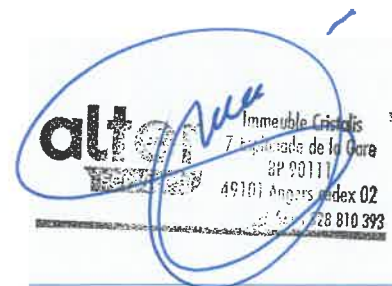
Nom BALLARINI

Prénom Michel

Qualité du signataire Directeur général d'Alter Services

À Angers

Fait le 1 6 / 1 0 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)